

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 6-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association Prévention du Site de la Vilette (19e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations et en particulier son article 1er ;

Vu le décret n° 2002-302 du 28 février 2002 modifiant le code de la sécurité sociale et portant réforme du statut du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association prévention du site de la Vilette (19e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association prévention du site de la Vilette.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association prévention du site de la Vilette, domiciliée 211, avenue Jean Jaurès (19e) (n° SIMPA : 12425, n° de dossier : 2017-00260) au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur le chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019 des crédits du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi (PPIE) de l'exercice 2017 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO